

## Le Crédit d'Impôt Transition Énergétique (CITE)



### Description

Dès 1 investissement d'amélioration de la performance énergétique. Déduction de 30% des dépenses TTC en matériel (30% sur la totalité du devis dans le cas de travaux d'isolation). Exceptions : fenêtres et chaudières fioul, crédit d'impôt de 15% jusqu'au 30 juin 2018 puis suppression.

Dépenses éligibles plafonnées sur 5 ans à 8 000€ pour 1 personne et 16 000€ pour un couple (+400€ par personne supplémentaire)

### Conditions

Propriétaires occupants, locataires, copropriétaires (travaux sur parties communes). Résidence de + de 2 ans. Pas de condition de ressources  
Passer par un professionnel RGE (Reconnu Garant de l'Environnement)<sup>1</sup>

### Démarches

A demander après réalisation des travaux, sur votre déclaration de revenus

## L'éco-prêt à taux zéro (Eco-PTZ)



### Description

Dès 2 investissements d'amélioration de la performance énergétique  
Prêt plafonné à 20 000€ (2 travaux) ou 30 000€ (3 travaux ou +)

### Conditions

Propriétaire occupant ou bailleur. Résidence construite avant 1990  
1 seul éco-ptz par logement. Pas de condition de ressources  
Passer par un professionnel RGE (Reconnu Garant de l'Environnement)<sup>1</sup>

### Démarches

A demander avant réalisation des travaux auprès des banques

## Les Certificats d'Economie d'Énergie (CEE)



### Description

Dès 1 investissement d'amélioration de la performance énergétique  
Prime variable, selon le type et le montant des travaux  
Aucune condition requise

### Démarches

A demander avant réalisation des travaux, auprès de tous les fournisseurs d'énergie et dans certains magasins de bricolage. Parfois l'artisan fait la démarche pour vous. Des comparateurs en ligne: [www.nr-pro.fr](http://www.nr-pro.fr), [www.primes-energie.leclerc.fr](http://www.primes-energie.leclerc.fr), etc.

## Les aides de l'Anah (« Habiter mieux sérénité »)



### Description

► Propriétaires aux ressources très modestes : Prise en charge de 50 % des dépenses (maxi 10 000€) + prime de 10% des dépenses HT (maxi 2000€)<sup>2</sup>

► Propriétaires aux ressources modestes : Prise en charge de 35 % des dépenses (maxi 7 000€) + prime de 10% des dépenses HT (maxi 1600€)<sup>2</sup>

### Conditions

Résidence principale de + de 15 ans / Obtenir 25% de gains énergétiques (depuis le 1er janvier 2018, une nouvelle aide « habiter mieux agilité » permet d'obtenir une aide pour un seul travaux, renseignez-vous)

### Démarches

► Communes de Morlaix Communauté : A demander avant réalisation des travaux à Soliha - 13 rue de Kerfraval Morlaix 02 98 88 55 10

► Communes du Haut-Léon et du Pays de Landivisiau : A demander avant réalisation des travaux au Syndicat Mixte du Léon - 8 rue de la mairie Plouescat 02 98 61 91 51

| Nombre de personnes | Ressources très modestes (RFR en €) | Ressources modestes (RFR en €) |
|---------------------|-------------------------------------|--------------------------------|
| 1                   | 14 508                              | 18 598                         |
| 2                   | 21 217                              | 27 200                         |
| 3                   | 25 517                              | 32 710                         |
| 4                   | 29 809                              | 38 215                         |
| 5                   | 34 121                              | 43 742                         |
| Pers. en +          | + 4 301                             | + 5 510                        |

### Cumul des aides

|                 | CITE  | Anah (sérénité)   | Eco-PTZ   | CEE           |
|-----------------|---|---|-----------|---------------|
| CITE            |   | Cumulable: Les aides Anah sont déduites du montant TTC des dépenses éligibles au CITE | Cumulable | Cumulable     |
| Anah (sérénité) | Cumulable: Les aides Anah sont déduites du montant TTC des dépenses éligibles au CITE |   | Cumulable | Non cumulable |
| Eco-PTZ         | Cumulable   | Cumulable   |           | Cumulable     |
| CEE             | Cumulable   | Non cumulable   | Cumulable |               |

<sup>1</sup> Liste disponible sur [www.renovation-info-service.gouv.fr](http://www.renovation-info-service.gouv.fr)

<sup>2</sup> + prime de 500 euros si vous habitez une commune de Morlaix Communauté